

d'un rapport sur la coopération industrielle, scientifique et technique, lequel s'accompagnerait de recommandations et d'un calendrier d'exécution. Ce projet comporte la suppression des barrières fiscales qui empêchent la création de sociétés européennes dotées d'une charte «communautaire», et leur exploitation sans difficultés au delà des frontières nationales. Il comporte également une tentative d'éliminer le morcellement, le caractère marginal et les échecs fréquents qui ont marqué tant la coopération dans le domaine de la recherche nucléaire au sein de l'Euratom que la coopération dans le domaine spatial à l'intérieur des deux organismes maintenant réunis, l'ELDO (Commission européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux) et l'ESRO (Organisation européenne de recherche spatiale).

Un vaste programme d'action sociale, auquel figurent notamment la protection du consommateur et la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, doit aussi être mis au point d'ici au 1<sup>er</sup> janvier. Enfin, un programme d'action relatif à une politique de l'environnement doit être prêt avant le 31 juillet.



Photo UPI

*Le chancelier allemand, M. Willy Brandt, accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Walter Scheel, quitte une séance de la réunion au sommet de la CEE, tenue au Centre de conférences internationales de Paris.*

## Faiblesse de l'aspect politique

En dépit des énormes responsabilités et des nombreuses activités qu'on prévoit confier aux institutions de la CEE, les dispositions prises pour les assortir de pouvoirs politiques constituaient la partie la plus faible de la déclaration de Paris. Parmi les nouveaux membres, c'est la Grande-Bretagne qui a manifesté le plus d'hésitation à se départir de sa souveraineté, tout en laissant entrevoir une évolution dans ce sens. Pour le moment, le premier ministre, M. Heath, fait face à un chef de l'opposition, M. Harold Wilson, et à une majorité de députés travaillistes qui refusent même de siéger à l'actuel parlement consultatif européen qui s'est réuni à Strasbourg en janvier.

Parmi les membres fondateurs, la France a manifesté son hésitation traditionnelle à céder à Bruxelles ses pouvoirs de décision ou à faire élire directement le parlement européen comme le prévoyait le Traité de Rome (sans toutefois rendre la chose obligatoire). Les Néerlandais, les Italiens, les Allemands et les Belges défendaient pour leur part, par ordre décroissant d'insistance, la cause de la démocratisation et du renforcement des institutions de la Communauté.

La réunion au sommet formula cependant cette déclaration générale: «Les États membres réaffirment leur volonté de fonder le développement de la Communauté sur la démocratie, la liberté d'opinions, la libre circulation des personnes et des idées, et la participation des peuples par l'intermédiaire de leurs représentants librement élus.»

La solution du problème fondamental que pose toute structure fédérale — la répartition des compétences entre le centre et les parties, entre les institutions de la Communauté et les États membres — s'amorcera donc sur la base d'un rapport que la Commission exécutive de la CEE doit présenter avant le 1<sup>er</sup> mai. La réunion au sommet «invitait» les États membres à trancher la question de la répartition des compétences et des responsabilités avant le 1<sup>er</sup> janvier, date à laquelle l'union monétaire abordera sa phase décisive. On a également pris des dispositions pour associer le parlement consultatif plus étroitement au travail de la Communauté.

Entre les rencontres au sommet, le Conseil des ministres, organe suprême de la CEE, joue le rôle d'un cabinet dont les pouvoirs de décision lui viennent des capitales nationales. A l'échelon supérieur, le conseil réunit les ministres des Affaires étrangères des Neuf. La Commission européenne, dont le titre de commission «exécutive» déplaisait foncièrement au général de